

**RÈGLEMENT ADOPTÉ À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT À L'HÔTEL DE VILLE DE VALCOURT, LE LUNDI 05 JUIN 2023 À 19:00 HEURES ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS:**

Mesdames et Messieurs les Conseillers

|                       |         |                  |         |
|-----------------------|---------|------------------|---------|
| MARIE-CLAIRE TETREULT | siège 1 | VICKY BOMBARDIER | siège 2 |
| DANIEL LACROIX        | siège 3 | DANY BOYER       | siège 4 |
| DANY ST-AMANT         | siège 5 | JULIEN BUSSIERES | siège 6 |

L'assemblée est sous la présidence de

PIERRE TETRAULT MAIRE

**Projet de RÈGLEMENT 616-1**

**AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 616 :**

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a adopté le règlement sur les usages conditionnels 616 ;

ATTENDU QUE la Ville a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement sur les usages conditionnels ;

ATTENDU QUE les récents changements à la Loi sur l'hébergement touristique (RLRQ, c. H-1.01) ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été régulièrement donné par \_\_\_\_\_, à la séance extraordinaire tenue le 08 mai 2023 ;

ATTENDU QUE la procédure d'adoption a été régulièrement suivie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR \_\_\_\_\_, APPUYÉ PAR \_\_\_\_\_ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement « **616-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 616** » soit adopté et décrété pour ce règlement ce qui suit :

Article 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 L'article 1.5 « Usages conditionnels autorisés par zone » est modifié par le retrait de l'usage conditionnel autorisé « Établissements de court séjour » pour la zone CV-4.

Article 3 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté par la résolution \_

COPIE VRAIE ET CONFORME FAITE À VALCOURT, CE \_\_\_\_\_ JOUR DU MOIS DE \_\_\_\_\_ DE L'AN DEUX MIL VINGT TROIS.

\_\_\_\_\_  
Pierre Tétrault  
Maire

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Lydia Laquerre  
Greffière

AVIS DE MOTION: 08 mai 2023  
RÈGLEMENT ADOPTÉ LE: 05 juin 2023  
PUBLICATION LE:  
ENTRÉE EN VIGUEUR LE: Site internet de la Ville

## CERTIFICAT DE PROCÉDURE D'ADOPTION ET DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière de la Ville de Valcourt, certifie par la présente, que les procédures suivantes ont été effectuées en vertu du règlement **616-1 amendant le règlement sur les usages conditionnels numéro 616**, soit :

|   |                             |
|---|-----------------------------|
| Avis de motion  | 08 mai 2023                 |
| Résolution adoptant le projet de règlement et décrétant la tenue d'une assemblée publique sur le projet de règlement    | 08 mai 2023                 |
| Avis public de l'assemblée publique de consultation et de la tenue d'une consultation écrite sur le projet de règlement | 09 mai 2023 – Site internet |
| Assemblée publique de consultation  | 05 juin 2023                |
| Adoption du règlement   | 05 juin 2023                |
| Avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum                              |                             |
| Adoption du règlement   |                             |
| Certificat de conformité de la MRC  |                             |
| Avis public mentionnant l'entrée en vigueur du règlement  |                             |

Je, soussignée, greffière de la Ville de Valcourt, certifie par la présente, que j'ai affiché l'avis public d'entrée en vigueur du règlement 616-1 intitulé : *amendant le règlement sur les usages conditionnels numéro 616* au bureau de la municipalité de la Ville de Valcourt et en l'insérant sur le site internet de la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce

Me Lydia Laquerre  
Greffière